

Depuis le 1^{er} décembre 2016, les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) ont évolué en région Bretagne avec une généralisation à toute la France à l'été 2017. **Un nouveau télé-service "pré-demande"**

est en place, il permet de recueillir, de manière dématérialisée, les informations présentes sur le cerfa n° 12100*02 ou 12101*02 pour les mineurs. Ces nouvelles modalités permettent de sécuriser la carte nationale d'identité,

un titre désormais valable pour 15 ans et qui reste gratuit

, sauf en cas de perte ou de vol.

Cette pré-demande en ligne remplace le dossier papier qui continue cependant d'être accepté.

PROCÉDURE :

Où effectuer ma demande ?

Les usagers ayant leur résidence principale en Bretagne peuvent effectuer leur demande de carte d'identité dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de recueil (dénommé DR) en région Bretagne. Dans le Morbihan, 28 communes en sont équipées.

Comment effectuer ma pré-demande en ligne ?

- **Je créer un compte personnel** sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>
- .
- **Je note le numéro de pré-demande** qui m'est attribué.
- **Je prends contact avec l'une des 28 mairies du Morbihan** équipées de bornes biométriques pour obtenir un rendez-vous.
- **Je rassemble les pièces justificatives.**
- **Je me présente au rendez-vous fixé par la mairie avec les originales des pièces justificatives** pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- **J'attends de recevoir un message sur mon mobile** m'informant que ma carte nationale d'identité est disponible en mairie.
- **Je prends un rendez-vous pour retirer ma carte d'identité** dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

La Mairie de Plouay (02 97 33 31 51) est équipée d'une station biométrique, reçoit les

demandes de CNI sur rendez-vous :

- Le lundi matin de 8h30 à 11h30
 - Le mercredi après-midi de 13h30 à 16h30
 - Le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30
-